habitué à respecter. C'est ainsi que les lois ne sont exécutoires qu'après la promulgation au *Journal officiel*. La loi de finances perte ensuite que toute perception autre que celles qui font l'objet d'une loi est interdite.

La Chambre américaine a eu envie de voter une espèce de cadenas; mais le Sénat américain a repoussé ce projet de loi comme inconstitutionnel.

On dit que le cadenas ne sera pas appliqué et qu'il ne se trouvera jamais un ministre assez aventureux pour mettre cette loi en application. Mais alors pourquoi la voter?

La vérité est que, lorsqu'on aura voté le cadenas pour le blé, le vin et la viande, on le votera pour les graines oléagineuses et la soie. Tous le tarif des douanes y passera.

On dit qu'on veut protéger l'agriculture, on la leurre.

DISCOURS DE M. GRAUX

M. Graux, président de la commission des douanes.— M. Charles Roux a fait le procès du canadaccio italien. Je m'associe à ces critiques, car le cadenas que nous proposons n'est pas le cadenas italien, mais le cadenas anglais.

Contrairement à ce que dit M. Roux, la commission ne veut appliquer le cadenas qu'aux blés, au vin et aux viandes abattues. Avec la loi du cadenas dès qu'un projet élevant les droits de douane sera proposé, la Chambre pourra le repousser, sinon le droit est immédiatement appliqué.

Au point de vue constitutionnel la question a été réglée de façon à ne laisser aucun doute dans les esprits juridiques.

Le décret du cadenas, rendu après le vote de la loi en discussion, n'aura rien d'arbitraire, puisqu'il aura été autorisé par le Parlement. Quant aux difficultés de l'application elles n'existent pas. Loin de nous l'idée de créer un antagonisme entre le commerce et l'agriculture.

Les circonstances dans lesquelles s'appliquera le cadenas seront telles qu'il n'y aura ni spoliation, ni expropriation. La ministerie aura à sa disposition des blés en cargaisons flottantes. De plus, nous ne touchons pas à l'admission temporaire. Nous consacrons l'alliance du minotier et de l'agriculteur. L'intermédiaire nous intéresse médiocrement. C'est pour cela que nous exigeons un certificat professionnel.

Le cadenas fera disparaître l'hostilité qui existe entre le commerce et l'agriculture. Le cadenas modifiera et régularisera les opérations commerciales. C'est au nom de l'union de tous les intérêts du pays que nous demandons de voter le projet.

DISCOURS DE M. BALSAN

M. Balsan combat le principe et l'application du cadenas. Cette mesure ne sera pas efficace. Ce sera une loi de surprise. Pourquoi associer la Chambre à un décret dont toute la responsabilité appartient au gouvernement? On a dit que les marchés conclus seront exempts de l'augmentation de droits. C'est une erreur. Je suis convaincu de la nécessité de venir en aide à l'agriculture; mais on doit employer un autre remède que le cadenas.

Un des remèdes proposés par M. Balsan consiste à imposer une patente aux spéculateurs inscrits sur le carnet d'un courtier. Les opérations du commerce réel n'ont pas, dit-il, d'influence bien grande sur les cours des marchandises. Les fortes fluctuations sont dues aux opérations à terme. Ce sont ces opérations qu'il serait intéressant de connaître.

M. Balsan voudrait que le gouvernement étudie les moyens de diminuer les droits de mutation sur la petite propriété et de faire payer par la propriété urbaine une partie des charges qui pèsent sur la terre.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

La séance est levée à 6 h. 15.

AU SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

MM. Thézard et Thévenet viennent de déposer au Sénat une proposition de loi ayant pour but d'établir l'expertise contradictoire en matière criminelle et correctionnelle.

La défense nationale

La commission du Sénat, qui est chargée d'examiner le projet relatif aux crimes et délits concernant la défense nationale, a adopté le rapport de M. Morellet, favorable au projet avec quelques modifications de texte.

Ce projet sera mis très prochainement à l'ordre du jour du Sénat.

Le texte adopté par la commission du Sénat aggrave sensiblement le texte voté par la Chambre notamment en ce qui concerne la presse. Il édicte que le journaliste qui, en état de guerre, aurait publié des renseignements concernant la marche des armées ou intéressant la défense nationale est passible de la peine de mort.

LA SÉANCE

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 3 h. 40.

PROJETS DIVERS

Après le tirage au sort des bureaux, le Sénat adopte sans débats en 2e délibération, le projet relatif aux outrages aux bonnes mœurs.

La Séance, sur les observations de M. Cornil, ajourne la première délibération sur la proposition de loi modifiant la loi qui prive de leurs droits électoraux les officiers ministériels destitués.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant modification au régime fiscal des successions.

Le Sénat décide qu'il statuera mardi sur le jour où aura lieu la discussion.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la remise aux départements de l'entretien et de la construction des routes nationales.

Sur la demande de **M. Bardoux**, rapporteur, la discussion est ajournée jusqu'à ce que M. le ministre des travaux publics soit présent.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au permis de navigation maritime et à l'évaluation des services donnant droit à la pension dite demi-solde.

M. le président dit que la commission propose de fixer cette discussion à la prochaine séance.

La séance est levée à 4 h.

TERRIBLE CYCLONE

AUX ENVIRONS DE PARIS

Importants dégâts. — Nombreuses victimes.

Paris, 18 juin.

Un cyclone a éclaté, à l'ouest de Paris, vers 5 heures du soir, causant des ravages considérables à Asnières, Bezons, Colombes, Nanterre, Rueil, Chatou, Saint-Ouen, Saint-Denis, etc.

Partout il y a des maisons renversées et de gros arbres déracinés.

A ASNIÈRES, trois personnes ont été tuées, une dizaine ont été blessées, toutes les baraques de la fête foraine ont été enlevées.

La forge Muteaux s'est effondrée. Plusieurs voitures ont été emportées à dix mètres et brisées. Un cheval et deux hommes ont été pris sous les décombres et grièvement blessés.

Les trois personnes tuées à Asnières sont: MM. Julas, forain, Moraune, employé à l'usine Beton de Coignet et Parnin, employé à la même usine. Il y a eu 14 blessés à cette usine, dont trois sérieusement.

M. Lépine, préfet de police, et plusieurs commissaires sont sur les lieux.

A LA GARENNE, une maison s'est écroulée. Il y a eu deux blessés. L'école est très endommagée. Deux enfants ont été blessés.

Les arbres déracinés empêchent les communications.

A SAINT-OUEN une vingtaine de maisons et un grand lavoir ont été enlevés; une femme et un enfant ont été précipités dans la Seine et ont pu heureusement être retirés.

A COLOMBES, l'usine et les dépôts des railways de l'Ouest sont en partie détruits. Six blessés ont été retirés des décombres, dont deux très grièvement.

Partout, dans cette région, des voitures ont été renversées. De nombreuses lignes télégraphiques et téléphoniques ont été coupées.

M. Lépine; M. Athelin, procureur de la République, et M. Lerond, secrétaire de la Préfecture, ont parcouru les communes dévastées.

Plusieurs des blessés sont des ouvriers des railways, qui ont été transportés à l'hôpital.

L'aspect des rues est lamentable surtout aux environs des railways à Asnières, où il y a un feuillis de baraques, de toitures, de poteaux télégraphiques, d'arbres, de réverbères, des cheminées, des portes, des fenêtres, des volets, etc.

C'est indescriptible.

Les votes de nos représentants

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, à la séance de jeudi dans le scrutin sur la disposition additionnelle de M. Viviani à l'article 2 du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France ainsi conçu:

« A partir du 1er janvier 1898, la Banque de France sera autorisée, pour les opérations de l'escompte, à accepter les effets revêtus de deux signatures solvables. »

Ont voté *pour*: MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin, Sever.

Ont voté *contre*: MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Rimbourg, Cochin, Coget, Dansette, Evrard-Eliez, Fanien, Craux, Guillain, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose des Rotours, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

S'est *abstenu*: M. Dron.

La Chambre a rejeté par 295 voix contre 265.

Étaient *absents par congé*: MM. Dusaussoy et Hayez.

GRÈVES LILLOISES

Une visite à l'Ecole de natation

La saison qui vient de s'ouvrir, nous ramène le plaisir de rechercher des bains en plein air.

Nous savions que notre municipalité s'était préoccupée de l'état de notre école de natation et avait dû faire effectuer certains travaux; c'est donc avec curiosité que nous nous sommes dirigés sur l'école pour y prendre notre premier bain.

Dès l'entrée, nous fûmes agréablement surpris: l'ancien «chenin couvert», qui y conduisait a disparu et tout en prenant son billet, on peut jouir de la vue de l'école.

Qu'est-ce qui a produit le plus gracieux effet: des fleurs de la verdure partout — vous impressionnent agréablement, et, chose remarquable, l'eau est propre. On la voit jaillir, abondante et claire, sous le faux pont qui sert de tribune aux plongeurs.

D'où venait un pareil changement? C'est ce que nous avons voulu savoir et nous nous sommes informé auprès du Directeur qui a bien voulu nous renseigner sur les améliorations considérables qui ont été apportées.

Tout d'abord, on a procédé au nettoyage complet de l'école, ce qui ne s'était JAMAIS fait auparavant. Les années précédentes, on se bornait à baisser le niveau des eaux et à curer tant bien que mal, le grand bassin; cette année, on a procédé autrement, on a mis complètement à sec le grand bassin et plus de 200 mètres cubes de boues infectes ont été enlevés.

Ces boues noires, infectées, je le répète, étaient tellement insalubres que plusieurs ouvriers employés à ce nettoiement furent atteints de fièvres — ces cas furent rares, il est vrai, et ne se présentaient qu'au début —, mais il faut attribuer leur petit nombre au soin que prit immédiatement l'office sanitaire de faire distribuer, tous les matins, aux hommes chargés de ce travail 200 grammes de vin de quinquina et une faible quantité de quinine.

On procéda ensuite au nivellement et à l'appropriation du fond qui fut recouvert d'un pavage en briques, ce qui en assurera la propreté et facilitera, dans l'avenir, le nettoiement.

Pour amener le renouvellement permanent des eaux dans les deux petits bassins, en fit, dans les murs de séparations de vastes fenêtres grillées qui, par leur disposition, assurent le passage du courant dans ceux-ci.

L'aqueduc, qui amène les eaux à l'école, et qui n'avait jamais été curé, a, lui aussi, été nettoyé à fond, et si je dis aux amateurs de bains froids qu'on y a enlevé 50 tombereaux de vase noire, ils comprendront pourquoi, le plus souvent, l'eau était si sale.

Enfin des mesures ont été prises pour que toutes les salaïtes qui se trouvent mélangées à l'eau, soient arrêtées avant de pénétrer dans la canalisation; aussi tous les baigneurs sont-ils unanimes à reconnaître qu'une grande amélioration a été apportée au régime des eaux qui alimentent l'école.

Un jardin, gracieux et verdoyant, de l'eau claire, des jeux nombreux, que faut-il encore pour amener à notre école de nombreux visiteurs?

Mais il y a plus, les prix ont été considérablement abaissés.

Le prix d'entrée, qui était de 20 centimes a été ramené à 10. Le bain complet, qui coûtait avant 75 centimes, est réduit à 50 centimes. Le confort intérieur a été augmenté, des jeux d'agrément ont été installés, un café avec terrasse très confortable offre aux baigneurs le repos et les rafraîchissements nécessaires; enfin un garage pour bicyclettes a été installé dans l'intérieur de l'école, garage libre non garanti, mais où pour 10 centimes, on peut assurer sa bicyclette contre les erreurs possibles plus ou moins volontaires.

Si j'en crois les indications, on nous promet pour l'année prochaine encore, de nouvelles améliorations, on va même jusqu'à parler d'eaux filtrées!... mais je me tais, car on m'appellerait bavard et on ne voudrait plus rien me dire.

Aussi nous n'en doutons pas, le public rendra justice à notre municipalité, en faisant revivre notre école de natation et en lui rendant son ancienne splendeur.

J. V.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audiences du 18 Juin 1897

Présidence de M. MARTIN, Vice-Président.

Violation de dépôt. — Sur la requête du Procureur de la République, le Tribunal condamne le citoyen Lampe, gérant de *La Pricelle*, le vaillant organe socialiste et anti-clérical de Tourcoing, à seize francs d'amende, pour avoir omis de faire le dépôt d'un numéro.

Abus de confiance. — M. Raes négociant rue Jeanne d'Arc, à Lille, avait confié au sieur Georges Dehaze, âgé de 27 ans, voyageur de commerce, une grande quantité d'éponges pour les vendre dans le commerce.

Dehaze écoula bien les marchandises dont la vente rapporta 6.000 fr., mais au lieu de rendre la somme à M. Raes il se l'appropria.

Il fut arrêté à Roubaix au moment où il préparait sa fuite.

Dehaze comparaît donc devant le tribunal, sous la prévention d'abus de confiance et aussi pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Il est condamné à **deux ans de prison et 25 francs d'amende.**

A l'expiration de cette peine, Dehaze sera remis à la justice belge, qui a demandé son extradition. Dehaze, quoique jeune encore, a été condamné par défaut plusieurs fois en Belgique, et les peines qu'il a à subir dans son pays d'origine s'élèvent à huit années d'emprisonnement.

Une femme en colère. — Sophie Devoldre, à Wattrelos, qui a déjà été condamnée trois fois pour coups et blessures, comparaît de nouveau devant le Tribunal pour avoir administré, à coups de bâton, une raclée à sa voisine, sous prétexte que celle-ci avait corrigé son enfant, âgé de 12 ans.

A l'audience Sophie Devoldre reconnaît qu'elle est d'une nature violente et elle promet de ne plus se mettre en colère.

Une amende de 50 fr. lui est infligée.

Condamnations diverses. — Joseph Lesterquet, 40 jours de prison, pour coups et blessures. — Charles Laurent, 6 jours; Charles Vandevelde, 20 jours, tous deux pour outrages à agents. — V. Splinck, fraude, 500 fr. d'amende. — Arthur Debruyne, coups volontaires, 40 jours de prison. — Emile Henschois, outrages à agents, 20 jours.

COUR D'ASSISES DU NORD

Cinq nouvelles affaires viennent d'être renvoyées devant le jury criminel du Nord par la Chambre des mises en accusation de la Cour de Douai. Ce sont les suivantes:

1° Assassinat à la maison centrale de Loos. — Etienne Thomas, 25 ans, garçon boucher.

2° Vols qualifiés. — Gustave Goudey, 37 ans, polisseur à St-Maurice-Lille.

3° Attentat à la pudeur. — Charles Bourgois, 25 ans, journalier à Gravelines.

4° Faux en écriture publique et supposition d'enfant. — Célestin Pierard, 35 ans, sujet belge ajusteur à Hautmont.

5° Vol qualifié. — Jules Langrand, 31 ans, sellier-bourrelier à Bauvin.

Le rôle de la session d'août comprend déjà de nombreuses affaires dont 3 assassinats.

3me Congrès international

TEXTILE

L'appel suivant vient d'être adressé à tous les syndicats textiles français par le Comité organisateur du troisième Congrès international textile, qui aura lieu à Roubaix, du 9 au 14 août prochain:

Aux Travailleurs organisés des industries textiles et similaires de France,

Chers camarades,

La date de la tenue du 3e Congrès international textile approche et les adhésions sont déjà parvenues nombreuses au Comité organisateur.

Jamais, on peut le dire, un Congrès pour les ouvriers de notre corporation n'aura revêtu une importance aussi grande que celui qui aura lieu, du 9 au 14 août prochain, à Roubaix.

Partout, on sent la nécessité de s'unir. Les prolétaires de tous les pays comprennent que ce n'est que par une entente commune qu'ils parviendront à améliorer leur triste situation en attendant leur émancipation complète et définitive.

Ce qui le prouve, c'est l'accueil qui a été fait au premier appel que nous avons adressé aux organisations ouvrières pour se faire représenter à nos grandes Assises internationales du Travail.

De partout on répondit: Présent! et, en grand nombre, les syndicats ouvriers de l'industrie textile de la France, de l'Angleterre de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande, du Danemark, de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Italie, de la Suisse et même de l'Amérique enverront des délégués au Congrès de Roubaix.

Devant cet important mouvement des travailleurs de notre corporation, aucun syndicat textile français ne peut rester indifférent. Le devoir de chacun est de faire tous les efforts possibles pour qu'à ces assises internationales où toutes les nations seront représentées, les travailleurs de notre pays aient une large place.

Nous vous faisons donc, chers camarades, un chaleureux appel pour que vous assistiez au troisième Congrès international textile.

Nous avons la conviction que votre syndicat ne voudra pas manquer au rendez-vous que nous lui proposons à Roubaix, pour le 9 août, et où avec les représentants des ouvriers textiles du monde entier, nous travaillerons à notre affranchissement.

A vous, à l'émancipation des travailleurs!

Pour le comité organisateur,

Président d'honneur, Henri CARRETTE, Maire de Roubaix.

Secrétaire général, L. BAILLEUL, Conseiller munic.

Nous publierons, dans notre numéro de demain, la troisième liste en faveur des Rubanisers de Comines.

UN ENFANT NOYÉ

ROUBAIX, 18 juin.

Hier matin, vers 10 h. 1/2, on a retiré du canal, au quai de Wattrelos, dans l'écluse, le cadavre d'un petit garçon de 8 ans, Léon Delaney, demeurant rue Newton.

Il était disparu depuis la veille au soir et ses parents avaient passé toute une nuit dans des transes horribles en ne le voyant pas revenir. C'est un cadavre qui leur a été rapporté hier matin.

On comprend leur douleur en voyant mort leur enfant chéri que, la veille encore, ils avaient vu plein de vie.

Le petit Léon Delanay sera probablement tombé dans l'écluse en jouant.

Personne n'a été témoin de l'accident et jusqu'à présent, cette hypothèse seule peut être admise.

M. Squivée, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Coopérative « l'Union de Lille »

Inauguration du Nouveau Local

Voici le programme de la grande fête publique organisée par la Société coopérative « l'Union de Lille » en l'honneur de l'inauguration de son nouveau local, situé rue d'Arras, 147 (place Condé), à Moulins-Lille:

Journée du dimanche 20

De 10 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 heures du soir, visite publique du nouveau local. Afin que chacun puisse se rendre compte des merveilleuses installations du nouveau local, le moteur à gaz, les fours et pétrins seront mis en action pendant toute la journée.

A 2 heures de l'après-midi réception à la Gare des groupes sociétés étrangères et locales, pour de là se rendre au nouveau local, où les vins d'honneur leur seront offerts par les soins du Comité d'organisation.

A 3 heures, grande promenade fumante dans le quartier de Moulins-Lille; de 4 à 6 heures du soir, grand concert public, sur le vaste terrain de la Société, par les diverses sociétés, musiques et orphéons.

A 7 heures, grande conférence publique avec le concours de différents députés belges et français, sous la présidence du citoyen CARRETTE, maire de Roubaix. Cette conférence aura lieu dans la vaste salle du premier étage.

A 9 heures du soir illuminations à giorno, embrasement général du bâtiment, et grand bal public à grand orchestre sur le vaste terrain de la Société.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Voici l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du mardi 22 juin:

Rapports de commissions. — Balayeuses mécaniques. Marché de gré à gré et acquisition de tombereaux pour la voirie. — Théâtre municipal. Eclairage électrique.

Affaires nouvelles. — Bornes postales. Installation. — Contentieux. — Autorisation de défendre; agrandissement du cimetière: main-levée d'hypothèque. — Carpin. — Hypothèques. Dispense de purge. — Concerts Vauban et concerts publics. Subvention. — Voitures cellulaires. Organisation. — Voitures et commissionnaires. Plaques numérotées. — Affaires militaires. Soutiens de famille. — Route de Lannoy. Remaniement. — Rue des Regattes. Alignement. — Ecoles de l'Etat. Avis aux bourses. — Ecole rue de Douai. Renouvellement du bail — Mont de-Piété et fondation Maurel. Comptes de gestion 1896; compte administratif 1896; budget additionnel 1897; budget 1898. — Fêtes publiques. Crédit supplémentaire. — Logements insalubres. Homologation de rapports. — Caisse des retraites. Liquidation de pension; M. Gérard; id. Morin.

Les Rentes des Travailleurs

Depuis trois mois, une trentaine d'ouvriers sont occupés à la construction d'un bâtiment pour l'agrandissement de la filature Snowden et Tanguy, située rue d'Arcole, 68. Le bâtiment en construction, élevé de deux étages, donne rue d'Arcole et boulevard Montebello.

Hier matin, l'ouvrier charpentier Léon Decuf était occupé avec quatre autres de ses camarades à poser des pièces de la charpente.

Vers 10 h. 1/2, Léon Decuf marchait sur le mur en portant une assez large planche, lorsque, tout à coup, un violent coup de vent lui fit perdre l'équilibre. Le malheureux charpentier tomba dans le vide, d'une hauteur de 11 mètres et vint s'abattre sur le trottoir de la rue d'Arcole.

Léon Decuf, relevé, ne donnant plus signe de vie: il avait le crâne fracassé; la cervelle s'était répandue sur le pavé.

Il fut transporté aussitôt à l'hôpital de la Charité mais malgré des soins empressés, le pauvre ouvrier expirait à 11 heures 20, sans avoir repris connaissance.

Léon Decuf, originaire de Lambersart, n'était âgé que de 34 ans. Il laisse une veuve et deux enfants, dont le plus jeune, âgé seulement de trois ans, est en nourrice.

Mme Decuf est ouvrière à la Manufacture des tabacs. Elle était à son travail quand on lui apprit la terrible nouvelle. On juge de son désespoir.

Elle se rendit aussitôt à l'hôpital de la Charité mais elle ne put avoir la consolation de revoir son mari vivant.

Le corps sera transporté aujourd'hui au domicile de la famille rue des Molfonds, 2. Les obsèques auront lieu lundi, à 8 h. 1/2 du matin.

Les grèves à Lille

Au tissage Delcourt. — Une nouvelle délégation s'est présentée de nouveau, hier matin chez M. Delcourt, mais ce dernier n'a pas voulu la recevoir. Il a déclaré qu'il n'entrerait en pourparlers avec les ouvriers que lorsqu'ils auraient repris le travail et qu'il n'en tenait, du reste, à sa première déclaration.

On sait que, jeudi matin, M. Delcourt avait déclaré qu'il n'acquiescerait nullement à la demande des ouvriers, tendant au remplacement de compteur de « duite » et qu'il ne ferait aucune concession.

La grève continue donc.

A la filature Paul Le Blan. — Une nouvelle réunion a été tenue hier matin, à 9 heures, à la Maison du Peuple. Tous les grévistes s'y sont rendus.

Un comité de la grève siège en permanence à la Maison du Peuple.

Au tribunal de simple police

C'est aujourd'hui, samedi à 9 heures, que comparaîtra, devant le tribunal de simple police le citoyen Henri Dielies, à la suite de trois procès-verbaux dressés contre lui le 6 juin, pour avoir porté au défilé des sociétés des Fêtes de Lille, le drapeau des « Prolétaires du Réveil social de Fives ».

Le drapeau de cette société est bien rouge, mais il est orné d'une inscription en or et bordé de franges d'or. Néanmoins, aux yeux des commissaires de police, il constitue un emblème séditieux.

Pourtant, depuis plusieurs années, la société Les Prolétaires du Réveil social prenaient part aux fêtes de Lille avec drapeau déployé et jamais la police n'est intervenue. Aurait-elle obéi, cette fois, aux injonctions de M. Lauranceau?

Un noyé dans la Deûle

Le cadavre du sieur Frédéric Snewart, âgé de 28 ans, demeurant à Canteleu, a été retiré de la Deûle, près du pont de Canteleu jeudi matin. Ce jeune homme avait quitté son domicile lundi pour se rendre à un repas de noce.

On suppose que, trompé par l'obscurité, il aura tombé accidentellement dans le canal.

Œuvre de bienfaisance

Les camarades du Comité Saint-Sauveur organisent au bénéfice de la veuve et des quatre orphelins du regretté citoyen Louis Butelle, une soirée chantante qui aura lieu demain dimanche 20 juin, à l'estaminet de Versailles, rue de Poids.

Il est fait appel à la solidarité de tous les cœurs généreux.

Rien ne sera négligé pour rendre cette soirée chantante des plus agréable.

Cages: Aux GALERIES LILLOISES

Adjudication à la mairie

Le 17 juin, à trois heures, il a été procédé à la mairie de Lille, à l'adjudication publique d'un immeuble, sis à Lille, rue Henri Kolb, 26 et 28, provenant de la ville de la donation Vermeulen Dumoulin.

Mme veuve Voets a été déclarée adjudicataire moyennant le prix de 60,000 francs.

Entre Bruxelles, Lille et Londres

Nouveau service quotidien et rapide, à heures fixes entre Bruxelles, Lille et Londres, via Boulogne-sur-Mer et Folkestone et vice versa:

Départ de Bruxelles, 2 heures 18 soir — Départ de Lille, 5 h. 05 — Arrivée à Boulogne, 7 h. 22 — Départ de Boulogne-quai, 7 h. 50 — Arrivée à Londres 11 h. 40.

Départ de Londres, 2 h. 45 soir — Arrivée à Boulogne 6 h. 30 — Départ de Boulogne gare, 7 h. 15 — Arrivée à Lille, 9 h. 40 — Arrivée à Bruxelles, 11 h. 50.

Cours d'arboriculture

Le dimanche 20 juin, à dix heures du matin, au jardin d'arboriculture rue Solférino, cours publics et gratuits.

Professeur, M. St-Léger, qui traitera le placement, la taille et cassement en vert, greffes palissage, effeuillement et éclaircissement des fruits.

Jeune Fanfare des Trompettes « Les Travailleurs »

La jeune fanfare des trompettes, devant participer à l'inauguration de la coopérative « Union de Lille », dimanche 27 juin à 2 h. 1/2, invite tous ses membres à la répétition générale qui aura lieu samedi 19 juin, à la Maison du Peuple, à 8 h. 1/2 précises.

Réception à la gare des sociétés étrangères et vins d'honneur à la Coopérative.

II

LE ROI DES CAMELOTS

PAR

Camille Bias

PROLOGUE

L'ODYSSÉE D'UN GAMIN de PARIS

— Merci, dit Pierre; j'aime mieux garder la petite.

— Tu changeras d'avis, quoique, après tout, ça peut servir, une gosse si appétissante.

— A quoi?

— Pendant que les gens la regardent, on vide leur poche sans danger. Suffit de ne pas être trop maladroit.

— Viens, de quatre à cinq, place Saint-Pierre, je te montrerai comme on travaille.

« Faut pas beaucoup d'apprentissage; on gagne tout de suite.

— Tu n'as donc pas peur que je te dénonce.

— Imbécile! puisque tu te caches.

Le grand dépenaillé se remit à rire.

— Tu me plais. T'as l'air bête, mais ça doit être une mauvaise éducation qu'est cause de ça; je te formerai.

Ils avaient marché et se retrouvaient sur la hauteur.

— Veux-tu que j'embrasse ta gosette avant de m'en aller? J'ai soif; faut que j'aille gagner l'absinthe.

Malgré sa répugnance, Pierre n'osa refuser, et l'autre s'en alla en jetant aux échos un refrain de chant obscène, après avoir crié:

— De quatre à cinq, n'oublie pas.

L'enfant tomba, plutôt qu'il ne s'assit, sur le terrain pierreux. Les yeux de la petite se fermaient; il posa sur ses genoux sa jolie tête blonde et se recueillit.

La rencontre qu'il venait de faire l'apeurait à nouveau; les propositions du jeune bandit lui donnaient le frisson comme s'il eût craint de les accepter un jour.

Il commençait à trouver l'humanité mauvaise; c'était peut-être pour cela que chancelait sa foi en lui-même.

Une souffrance inconnue l'envahissait: celle du doute.

Pierrette s'était vite endormie; il la regardait pour se ranimer. Sous sa pelisse-jupe, il aperçut un papier froissé; il le ramena et machinalement, y jeta les yeux.

— Tiens, fit-il, comment est-ce tombé de ma poche? C'était la feuille qui enveloppait les billets de banque de la mère François.

Il la rejeta, l'ayant gardée sans savoir et la jugeant inutile. Puis, ne sachant que faire, il la reprit. Il eut une exclamation:

— Faut-il que je sois bête!

Il avait promis à la mère François de retrouver ses enfants, il ne savait ni leur nom, ni leur âge, ni le lieu de leur naissance. Et, sans l'avoir regardé, il allait jeter au vent ce papier indicateur.

Avec la fortune de ses petits-enfants, la vieille femme avait enfermé tous les renseignements nécessaires pour les retrouver. Il s'en était fallu de bien peu que ce ne fût perdu. Cette pensée arracha Pierre aux pensées décourageantes qui le hantaient; l'orgueil du devoir à remplir le rassaisit; il redevint instantanément actif et pratique. Un papier se perd, il venait d'en avoir la preuve; il l'apprit, le répéta et se dit: je ne l'oublierai point. La leçon profita, la circonspection naquit du reproche de légèreté qu'il s'adressait.

Il devait en recevoir aussitôt une autre plus douloureuse qui créa en lui la défiance.

Pour la deuxième fois il se demandait comment ce papier était tombé de sa poche. n'y ayant pas mis la main depuis qu'il était là. Il voulut se rendre compte; sa poche était vide.

Avec le papier, son argent avait disparu. Alors, il eut une perception vague de ce qui s'était passé: le jeune gredin de rencontre l'avait joué en lui donnant une idée de son savoir-faire. C'était pour cela qu'il avait demandé à embrasser Pierrette, et lui n'avait rien senti, n'ayant pas eu un doute.

Pierre déposa la petite sur le sol et se dressa vingt fois; il plongea les mains dans ses poches, les secoua, les retourna, chercha par terre, autour de lui.

Rien! Plus rien!

Un désespoir d'homme terrassa l'enfant. Il ne pouvait même plus nourrir sa petite sœur jusqu'au lendemain. Et en s'éveillant, elle allait lui demander du pain, pleurer, crier. Oh!...

Il retomba sur le sol, à côté d'elle, s'y roula un instant, puis demeura immobile, sur le ventre, les mains crispées dans ses cheveux. De temps à autre, un sanglot se soulevait, un gémissement bas sortait de ses lèvres, se perdant aussitôt dans le sable qui semblait en recevoir la confidence en un baiser. Jusqu'alors le sort était contre lui, mais une sorte de bonté humaine l'enveloppait, lui faisant l'air respirable, apaisant sa révolte contre le destin injuste. A présent, les hommes aidaient la fatalité. Mme Prosper, l'ouvrier Duchet, la mère François, représentant pour lui le beau et le bien, s'effaçaient derrière un brouillard dans lequel il distinguait mieux l'assassin de la vieille femme et le voleur de ses quelques sous, sa suprême ressource.

Pourtant, il n'avait fait de mal à personne, lui, et ne réclamait qu'une chose: le travail si dur qu'il fût.

Le travail, comment avait-il pu l'oublier, lui, un gamin sans métier, quand sa mère, une femme qui en avait un, s'était vue réduite à abandonner ses enfants.

Il se releva lentement sous cette pensée douloureuse qui lui apparut mystérieuse. Est-ce qu'on abandonne ses enfants? Il regarda Pierrette et se répondit négativement. Pas plus qu'on n'a le droit de demander à la mort le refuge pour eux et pour soi-même.

— Ah! si seulement, comme hier, j'avais pour elle un morceau de pain!

Mais, est-ce qu'il n'était pas riche? Dans sa veste de gamin il y avait une somme énorme, de quoi vivre, lui et sa petite sœur, pendant toute une vie.

Il mit la main sur sa poitrine; il lui sembla qu'à travers l'étoffe quelque chose le brûlait. Le trésor de la mère François était là tout entier, le tentant.

Qui donc saurait jamais qu'il en avait été le dépositaire? Est-ce qu'on viendrait lui demander des comptes puisque la vieille femme était morte? D'ailleurs, il ne prendrait pas la somme entière, un billet seulement. Est-ce qu'elle ne l'avait pas volé, elle, ce trésor? Est-ce qu'elle en éprouvait un regret? Non, puisqu'elle le destinait à ses enfants, sans crainte de leur porter malheur.

Il était presque décidé. Sa main dans sa poche vide d'argent rencontra le papier écrit par la mère François pour faciliter la recherche des abandonnés. Une heure plus tôt, il aurait eu une excuse: la presque impossibilité de tenir sa promesse; à présent, il n'en avait plus. C'était bien un vol qu'il allait commettre.

Pourtant, si Pierrette avait faim, fallait-il donc la laisser mourir de faim?

Avec une sorte de colère contre lui-même, il s'expliquait aussi les difficultés de la chose.

Le change d'un billet de mille francs par un gamin comme lui n'éveillerait-il pas des curiosités dangereuses dans sa situation de vagabond?

Il en était là de ses réflexions, bien excusables chez un enfant, car un homme les eût faites à sa place, quitte à les voir condamner par sa conscience, quand une ombre l'enveloppa tout à coup. C'était celle d'un homme qu'il n'avait pas entendu venir derrière lui.

Il se retourna, jeta un grand cri, saisit Pierrette, l'enleva de terre sans la moindre précaution et prit sa course sur le versant des buttes, sans savoir où il allait.

Un éclat de rire l'accompagna.

Sa frayeur subite amusait le nouveau venu, qui n'avait en vérité rien d'effrayant.

Il était jeune encore et portait un costume d'ouvrier, et l'expression de son visage brun et correct, quoique un peu railleuse, ne menaçait pas.

Il rait comme tout autre aurait ri à sa place en voyant courir ce montard qui emportait une gamine avec autant d'empressement que s'il eût arraché aux griffes d'un lion ou à la gueule d'un chien enragé.

(A suivre)